



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

INFO RAPIDE

Destinataires :

- . Bureau national
- . Fédérations
- . URI
- . UD
- . Secrétaires confédéraux

N° 23 du 12 mars 2020

Impact du Coronavirus : la CFDT interpelle le gouvernement

L'épidémie de Coronavirus ou COVID-19 a atteint de nombreuses parties du globe et démontre que l'interdépendance de nos économies permet également à un virus de se propager rapidement. Le Coronavirus a fait son apparition dans notre pays il y a un mois et demi et le nombre de cas augmente rapidement. L'OMS a d'ailleurs déclaré le 11 mars que nous sommes désormais en présence d'une pandémie.

Sans céder à la panique, la CFDT a diffusé la semaine dernière une circulaire (Circulaire du 6 mars 2020) précisant les modalités d'action syndicale dans la gestion de cet épisode. En effet, même si nous ne connaissons pas aujourd'hui l'ampleur de cette crise, nous devons d'ores et déjà prévoir les mesures à prendre.

La responsabilité dans la gestion de la marche de l'entreprise en pareilles circonstances ne peut être que partagée entre l'employeur et les salariés et leurs représentants. Conscients de ce fait, les ministres de l'Économie, de la Santé et du Travail ont réuni les partenaires sociaux le 28 février pour un premier point de situation. L'impact du virus sur l'économie s'est depuis accentué et de nombreuses entreprises sont confrontées à des difficultés de fonctionnement et donc financières pouvant se traduire sur l'emploi.

La CFDT a alors adressé le 12 mars un courrier à la ministre du Travail et au ministre de l'Économie (courrier en pièce jointe) afin de demander la mise en place d'un comité de suivi pour anticiper les conséquences sur l'économie. Dans ce courrier la CFDT a également demandé au gouvernement de renoncer à l'entrée en vigueur au 1^{er} avril des règles d'assurance chômage.

Les enjeux sur l'emploi et les organisations de travail étant majeurs dans la période qui s'annonce, il nous faut pour viser une efficacité maximum adopter une démarche cohérente et coordonnée auprès du gouvernement. Pour cela le Bureau national a acté ce jour la mise en place d'une coordination confédérée et une première réunion sous forme de visioconférence se tiendra dès la semaine prochaine.

N'hésitez pas à faire remonter auprès de vos organisations les situations locales ou à contacter la confédération : Covid-19@cfdt.fr